



## 52<sup>ème</sup> COURSE DE COTE ST-JEAN DU GARD COL ST-PIERRE CONDITIONS D'ACCREDITATION

Le Comité d'Organisation et le Service Presse de la **Course de côte St-Jean-du-Gard Col St-Pierre** proposent deux formules :

### PACK PRESSE

#### Conditions d'obtention :

- Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un Laissez Passer Média FFSA ;
- Justifier l'exercice d'une activité professionnelle (*hors presse : numéro de Siret, assurance responsabilité civile professionnelle...*)
- Fournir au Service Presse une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

#### Ce pack inclut :

- Un accès aux salles de presse durant le déroulement de l'épreuve,
- Un accès aux classements et communiqués de presse,
- Un dossier de presse,
- Un badge,
- Une chasuble Média - Elle est « individuelle », est délivrée par le Service Presse en échange d'une caution de 30 Euros.

Le nombre de chasubles est limité à **deux par média représenté**

### PACK MULTIMEDIA

Ouvert à une personne justifiant une activité à but d'information liée à l'événement. Celle-ci devra fournir impérativement une lettre accréditive avec entête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement.

#### Ce pack inclut :

- Un accès aux salles de presse durant le déroulement de l'épreuve,
- Un accès aux classements et communiqués de presse,
- Un dossier de presse,
- Un badge.

Toute demande d'accréditation doit parvenir, par mail, **au plus tard le 3 avril 2026 à l'adresse : [jacques.furet@bbox.fr](mailto:jacques.furet@bbox.fr)**.  
Au-delà de cette date, celle-ci sera refusée.

Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés et respecter scrupuleusement les règles de sécurité lors de la Course de côte St-Jean-du-Gard Col St-Pierre.

Aucune accréditation ne sera délivrée pour les photographes commerciaux, vidéastes et sites internet hors médias d'informations générales (*excepté accord exceptionnel par écrit de l'organisateur et la FFSA*).

Le Comité d'Organisation et le Service Presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.

**Le responsable Presse**



# 52<sup>ème</sup> COURSE DE COTE ST-JEAN DU GARD COL ST-PIERRE

## FORMULAIRE D'ACCREDITATION

### NOM DU MEDIA

TITRE : .....  
 NOM : ..... PRENOM : .....  
 TEL PORT : ..... MAIL : .....  
 FONCTION : .....

### DESIGNATION

- |                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1- PRESSE NATIONALE / REGIONALE | 5- SITE INTERNET D'INFORMATION |
| 2- PRESSE SPECIALISEE           | 6- ATTACHE DE PRESSE           |
| 3- TELEVISION / RADIO           | 7- VIDEO                       |
| 4- AGENCE PHOTO                 | 8- TEAM                        |

### PERSONNES A ACCREDITER

NOM : ..... PRENOM : .....  
 TEL PORT : ..... MAIL : .....  
 FONCTION : .....  
 LIGUE FFSA : .....  
 N° DE CHASUBLE : .....

NOM : ..... PRENOM : .....  
 TEL PORT : ..... MAIL : .....  
 FONCTION : .....  
 LIGUE FFSA : .....  
 N° DE CHASUBLE : .....

### PACK PRESSE

Je déclare être détenteur :

Carte de presse n° ..... Et/ou  Laissez Passer Média FFSA

Lettre accréditive

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle relativement à toute activité de suivi médiatique durant une épreuve de sport automobile  
**(obligation de joindre l'attestation correspondante)**

### PACK MULTIMEDIA

Je déclare être détenteur :

Lettre accréditive

### MENTIONS OBLIGATOIRES

- Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.
- Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

DATE : ..... LIEU : .....  
 SIGNATURE

Document à renvoyer à : [jacques.furet@bbox.fr](mailto:jacques.furet@bbox.fr)  
 avant le 3 avril 2026